



Mise à jour annuelle pour les participants au régime des directions d'école et directions adjointes

Février 2026

Le régime d'avantages sociaux de la FENSÉO, établi il y a maintenant plus de sept ans, sert aujourd'hui plus de **8 300** directions d'école et directions adjointes et couvre **19 594** personnes à charge.

En 2025, nous nous sommes concentrés sur le renforcement de la communication entre les participants au régime et la Fiducie, par exemple au moyen de rencontres avec les participants sous forme de webinaires et d'une communication plus fréquente avec les dirigeants des associations provinciales de directions d'école et directions adjointes. Nous avons également pris des décisions difficiles, chacune d'entre elles visant à trouver un équilibre entre notre engagement à offrir des prestations significatives et la protection de la santé à long terme du régime. Nous continuons à fonctionner dans une perspective à long terme, en nous efforçant de garantir que les prestations de la FENSÉO puissent soutenir les participants au régime et leurs personnes à charge pendant de nombreuses années.

Cette mise à jour annuelle présente les **principaux points saillants du régime pour 2025** et les faits saillants financiers pour 2024.

À l'avenir, nous produirons cette mise à jour annuelle au milieu de l'année afin que vous puissiez disposer de l'information financière la plus récente tirée de nos rapports récemment vérifiés. La prochaine mise à jour, prévue en juin 2026, comprendra les résultats complets pour l'année civile 2025.

Nous espérons que cela vous fournira des renseignements utiles et vous permettra de mieux comprendre le régime d'avantages sociaux de la FENSÉO.

Cordialement,

Le Conseil des fiduciaires de la FENSÉO

À l'intérieur

Points saillants de 2025 ▶

Communications
avec les participants ▶

Services aux participants ▶

Données financières ▶

Fonctionnement
de la FENSÉO ▶



Points saillants de 2025

Établir des liens grâce aux rencontres avec les participants

En 2025, nous avons lancé un nouvel outil de communication en organisant deux rencontres avec les participants sous forme de webinaires ouverts à tous les participants au régime des directions d'école et directions adjointes. Il s'agit d'un nouveau moyen de vous tenir informés et de répondre directement à vos questions les plus importantes.

Points saillants de la rencontre avec les participants d'octobre 2025

 7 fiduciaires

 496 participants du régime

 48 questions posées à l'avance

121 questions posées durant la rencontre

Les 3 questions les plus fréquentes :

- 1 Comment les prestations de la FENSÉO se comparent-elles à celles des régimes des enseignants?
- 2 Pourquoi les prestations continuent-elles d'être réduites alors que le coût des produits et services augmente?
- 3 Comment le régime est-il régi, financé et géré?

Vous trouverez plus d'information sur le régime d'avantages sociaux sur www.one-t.ca/fr.



Merci d'avoir répondu au sondage auprès des participants

En janvier 2026, nous avons également mené un sondage auprès des participants afin de mieux comprendre votre expérience avec le régime.

Nous partagerons les points saillants du sondage ce printemps. **Restez à l'écoute!**

Le financement du régime – et comment il affecte les décisions de la FENSÉO

En 2025, nous nous sommes efforcés d'aider les participants du régime à mieux comprendre son mode de financement, car celui-ci influe directement sur bon nombre des décisions prises par les fiduciaires en matière de prestations.

La FENSÉO est financée par deux sources principales :

- 1 La majorité du financement provient du gouvernement.
- 2 Cotisations des participants au régime – vous payez 6 % des primes pour les soins de santé et les soins dentaires.

PAIEMENTS PAR ETP ALLOUÉS



La province fournit un financement **par ETP** conformément à son accord avec les associations provinciales de directions d'école et directions adjointes

CONSEILS SCOLAIRES



Chaque conseil scolaire reçoit ses paiements **par ETP**

RÉGIME DE LA FENSÉO



Les conseils scolaires remettent les paiements au régime d'avantages sociaux

+ les cotisations des participants s'ajoutent à ces montants

FONCTIONNEMENT DU RÉGIME



Le régime paie les taxes et, avec le reste, il paie les frais d'administration du régime (4 %) et les demandes de règlement des participants au régime (96 %)

Bien que les fiduciaires ne contrôlent pas le montant du financement reçu par le régime, nous utilisons divers outils pour nous efforcer de maintenir la viabilité financière du régime et d'offrir des avantages sociaux aux participants. Chaque année, nous vérifions si le financement et les revenus de placement, combinés à toute réduction des coûts, couvriront les dépenses. En cas de déficit, nous pouvons :

- réduire les prestations, ou
- ajuster les cotisations des participants, ou
- utiliser toute combinaison de ces deux mesures.

Mise en place des cotisations des participants au régime : 1^{er} mars 2025

Les coûts des avantages sociaux dépassent le financement que nous recevons, et ce depuis plusieurs années. Pour aider à remédier à cette situation, les fiduciaires ont introduit des cotisations pour les participants au régime* en mars 2025.

À chaque paie, vous avez une retenue qui couvre 6 % des primes pour les soins de santé et les soins dentaires. Voici les montants des cotisations mensuelles :

	Si vous habitez en Ontario**	Si vous habitez au Québec**
Soins de santé – protection individuelle	\$13.15	\$13.28
Soins de santé – protection familiale	\$28.06	\$28.32
Soins dentaires – protection individuelle	\$4.86	\$4.91
Soins dentaires – protection familiale	\$13.22	\$13.34

*Les cotisations des participants au régime sont révisées chaque année et, s'il y a lieu, sont mises à jour avec effet au 1^{er} septembre.

**Les retenues mensuelles incluent la taxe de vente provinciale pour votre province de résidence.



Le saviez-vous?

Il est possible de générer un relevé de cotisations au régime qui indique le montant de votre cotisation, une information que vous pourriez utiliser dans votre déclaration de revenus annuelle. Pour savoir comment produire ce relevé, rendez-vous sur www.one-t.ca/fr et sélectionnez **Vos contacts**.

Cliquez ensuite sur ce conseil ▶



Conseil!

Vous voulez accéder à votre relevé de cotisations au régime sur le portail de Cowan?

[Voyez comment.](#)

Modifications au régime : 1^{er} septembre 2025

Chaque année, les fiduciaires examinent la situation financière du régime et prennent les décisions qui permettront de le positionner au mieux pour aujourd'hui et pour l'avenir (c'est-à-dire pour faire face au fait que les coûts sont supérieurs au financement). Dans cette optique, les changements suivants sont entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2025 :



COUVERTURE DES MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

- Passe de 100 % à 90 %
- Nouveau plafond annuel des frais à votre charge; une fois que les frais à votre charge ont atteint 1 000 \$, le régime paie 100 % des dépenses admissibles pour les médicaments sur ordonnance pour le reste de l'année du régime
- Une autorisation préalable est requise pour certains médicaments amaigrissants



SERVICES PARAMÉDICAUX

- La couverture pour les services de santé mentale augmente et passe de 1 300 \$ à 1 400 \$ par personne
- La couverture pour les autres services paramédicaux augmente aussi et passe de 1 300 \$ à 1 500 \$ par personne. Cependant, il y a un nouveau maximum annuel par praticien de 550 \$ par personne



COMpte de GESTION DE SOINS DE SANTÉ

- Le CGSS a été supprimé.

Apprenez-en davantage sur ces changements au Centre d'apprentissage sur www.one-t.ca/fr.

Communications avec les participants



Rencontres

Nous avons organisé nos toutes premières séances de type FAQ entre les participants et les fiduciaires du régime. Les participants ont eu l'occasion d'obtenir des réponses directes à leurs questions sur :

- l'objectif et les obligations du régime;
- le rôle fiducial des fiduciaires;
- les défis auxquels le régime est confronté;
- les considérations qui guident les décisions des fiduciaires.

Malheureusement, nous n'avons pas pu répondre à toutes les questions dans le temps imparti. Nous continuons à travailler avec les associations provinciales de directions d'école et directions adjointes afin d'améliorer ce forum d'échange d'informations.



Campagnes de courriels

Nous vous avons tenu informé par le biais de courriels réguliers mettant en avant les mises à jour du régime, les rappels importants, les blogues d'actualité et les invitations aux rencontres avec les participants.



Le site Web de la FENSEO

Le site Web de la FENSEO reste la plateforme centrale pour les actualités, les ressources et les mises à jour. Vous trouverez les modifications apportées au régime, les rappels concernant la couverture et les articles de blogue dans le Centre d'apprentissage, qui est constamment mis à jour afin de vous fournir des informations pertinentes et actualisées sur le régime.

 www.one-t.ca/fr/

Services aux participants

La Canada Vie, assureur du régime et payeur des demandes de règlement, atteint ou dépasse ses normes de service clés, notamment :

- Répondre aux appels en moins de **60 secondes**.
- Traiter **80 % des demandes de règlement électroniques*** en moins de **7 jours**.

*Excluant les demandes pour des services à l'extérieur du pays

Nous travaillons également en étroite collaboration avec Cowan, l'administrateur du régime, afin de garantir que vos questions reçoivent une réponse efficace et précise.

En 2025 :

- Le nombre d'appels et de courriels a augmenté, les participants au régime cherchant à obtenir des précisions sur les changements apportés au coût des avantages sociaux et les ajustements des niveaux de couverture.
- Cowan a continué de répondre rapidement, en fournissant des renseignements clairs et cohérents.
- Son équipe a aidé les participants au régime à mieux comprendre l'incidence du coût des avantages sociaux, leur permettant ainsi d'aborder les changements en toute confiance.

Si vous estimatez qu'un problème n'a pas été traité de manière adéquate par l'un de nos fournisseurs, veuillez nous contacter directement à l'adresse info@fenseo.ca, et nous examinerons votre problème.



Données financières du régime

Examen de 2024

La majeure partie du financement que le régime reçoit sert directement à payer les demandes de règlement des participants au régime et les primes d'assurance vie. Une petite partie du financement est nécessaire pour couvrir les frais de fonctionnement de la Fiducie. La gestion des finances du régime reste difficile, car **l'augmentation des coûts du régime dépasse celle du financement**.

En 2024, les recettes réelles du régime se sont élevées à 60,3 millions de dollars et les coûts d'exploitation totaux à 60,7 millions de dollars, comme le résume le tableau ci-dessous. ▼



Le saviez-vous?

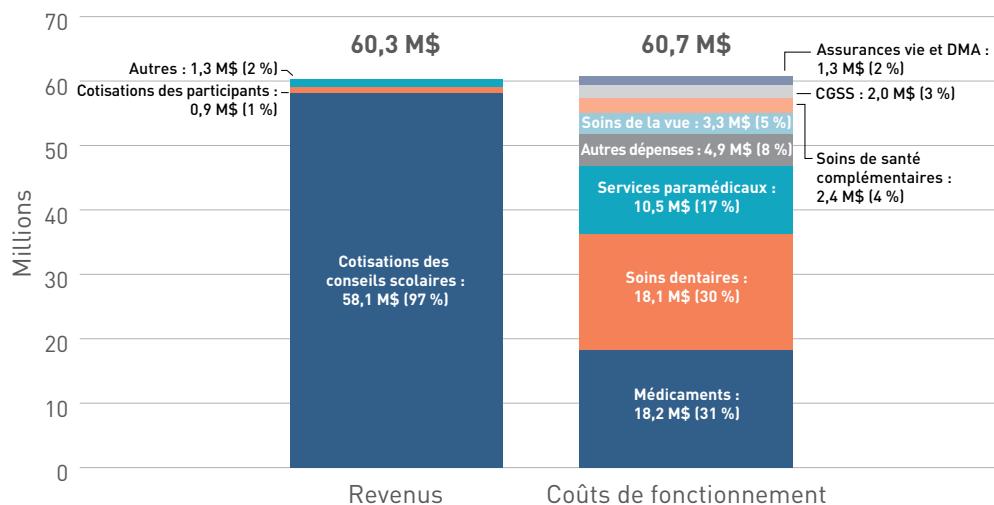
Historiquement, les coûts du régime ont augmenté en moyenne de plus de 6 % par an et devraient continuer à augmenter à l'avenir si aucun changement n'est apporté.

En comparaison, le financement du régime a augmenté d'environ 4 % jusqu'en 2021, puis a connu des augmentations en pourcentage plus faibles jusqu'à la fin de 2023. En 2024, la province n'a plus prévu d'augmentations en pourcentage sur une base annuelle. Elle a plutôt fourni des montants absolus en dollars, comme indiqué ci-dessous:

- Fin de 2024 – 1 176 536 \$
- 1^{er} septembre 2025 – 588 268 \$
- 1^{er} septembre 2026 – 588 268 \$
- 31 août 2027 – 2 353 072 \$
- Inconnu au-delà de 2027

Cet écart exerce une pression sur le régime et explique pourquoi nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour en assurer la viabilité. Les coûts augmentant plus rapidement que le financement, nous avons tous un rôle à jouer pour aider à préserver les fonds à long terme.

Comparaison des revenus et des dépenses du régime des directions d'école et directions adjointes pour 2024



Regard sur 2025 et au-delà

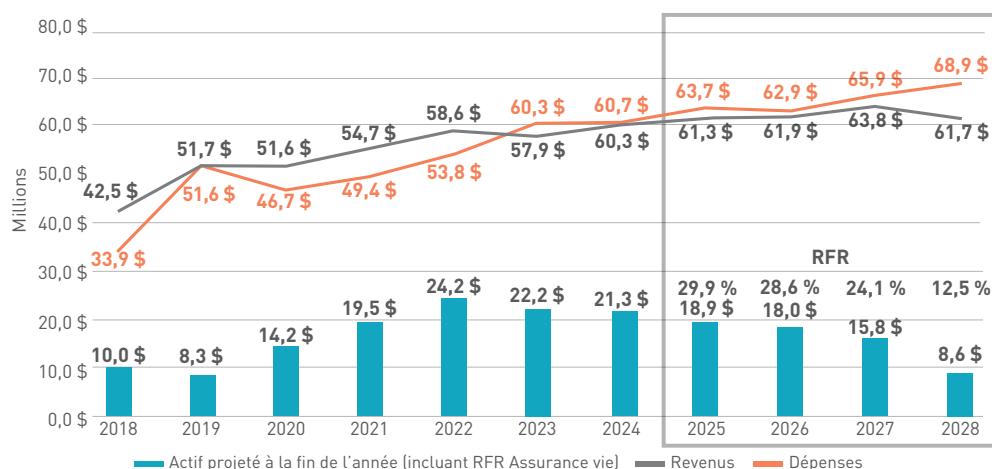
L'une des façons dont nous examinons et surveillons chaque année la situation financière du régime consiste à effectuer une évaluation actuarielle. Celle-ci aide les fiduciaires à évaluer la situation financière actuelle du régime et à établir des prévisions pour les trois prochaines années. Notre dernière évaluation, effectuée au 31 décembre 2024, a montré que l'actif net disponible pour les prestations (c'est-à-dire les réserves) s'élevait à 21,3 millions de dollars, en baisse par rapport aux 22,2 millions de dollars au 31 décembre 2023.

L'évaluation actuarielle a pour but de prévoir, dans la mesure du possible, le financement futur et les coûts du régime au cours des trois prochaines années, et de les mettre en corrélation avec l'actif net disponible pour les prestations. Les fiduciaires sont tenus de conserver un montant minimum d'actif disponible pendant la période de prévision afin de couvrir les variations importantes du niveau des demandes de règlement ou de couvrir les coûts en cas de retard dans le financement. Le graphique à la page suivante présente les prévisions les plus récentes, après prise en compte des modifications apportées au régime le 1^{er} septembre 2025.

Aperçu financier

Les fiduciaires continuent de surveiller chaque trimestre les résultats financiers du régime par rapport aux prévisions actuarielles afin de se tenir informés des changements dans les tendances en matière de demandes de règlement, de comprendre les différences entre les coûts ou le financement réels et prévus, et d'être prêts à s'adapter si nécessaire. Les résultats réels seront pris en compte dans les données de fin d'année sur l'actif et dans les prévisions pour l'année suivante.

Revenus et dépenses, avec projections



Le niveau minimal de la réserve pour fluctuations des réclamations (RFR) a été fixée par les associations de directions d'écoles et de directions adjointes, les associations d'employeurs et la province de l'Ontario, et fait partie de la politique de financement du régime. Il s'agit d'un montant que le régime doit maintenir au cours de la projection triennale afin de se prémunir contre une forte fluctuation des demandes de règlement ou un retard dans la réception du financement.

Remarque : les coûts réels et le financement du régime pour 2025 suivent de près les montants projetés.

Fonctionnement de la FENSÉO

La FENSÉO est administrée par un Conseil des fiduciaires – neuf personnes qui ont ensemble la responsabilité de superviser le fonctionnement du régime, tout en s'assurant qu'il reste viable au plan financier. Le montant total de la rémunération des fiduciaires et des dépenses qui leur ont été remboursées pour le régime des directions d'école et directions adjointes en service actif était de 221 000 \$ en 2025.

Nomination des fiduciaires

Cinq fiduciaires sont nommés par les représentants des employés, dont :

Un nommé conjointement par les associations de directions d'école et directions adjointes et le CAEAS-ECAB et qui agit comme président du Conseil des fiduciaires

Deux nommés par les associations de directions d'école et directions adjointes

Deux nommés par le CAEAS-ECAB

Quatre fiduciaires sont nommés par la province de l'Ontario et/ou par les associations d'employeurs représentant les conseils scolaires. Parmi eux, certains sont indépendants du secteur et possèdent une expérience dans diverses disciplines pertinentes.

Au moins un des fiduciaires doit avoir le français comme langue maternelle.

La FENSÉO bénéficie également du soutien de plusieurs fournisseurs spécialisés qui travaillent en collaboration avec la FENSÉO pour gérer et administrer le régime.



Administrateur



Traitement des demandes de règlement et soutien



Autorisation préalable



Vérificateurs



Actuaires et conseillers



Conseillers juridiques



Des questions à propos de vos avantages sociaux?

Visitez www.one-t.ca/fr/ pour communiquer avec le fournisseur approprié afin d'obtenir des réponses à vos questions ou à vos besoins.